



Restauration scolaire : Alexandra Cordebard appelle les Républicains à participer au débat

Alexandra Cordebard conduit depuis novembre dernier une vaste concertation pour moderniser la restauration scolaire parisienne. Elle y associe les élus, les personnels et les parents. L'adjointe à la Maire déplore toutefois « l'opposition stérile de certains Maires Républicains, qui pratiquent la politique de la chaise vide et ne formulent aucune proposition ».

Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire, mène depuis novembre dernier une réforme ambitieuse de la restauration scolaire parisienne. Elle se traduira, d'ici 2018, par la création d'un service public municipal de la restauration commun aux vingt arrondissements dont l'objectif est d'améliorer significativement la qualité des repas, et les conditions de travail des 3.300 agents des caisses des écoles, et garantira enfin une véritable égalité de traitement des familles sur le territoire parisien. Une vaste concertation est actuellement conduite, associant élus, personnels et parents.

Dans ce cadre, elle a convié mercredi les vingt maires d'arrondissements à une réunion de travail, pour leur détailler les objectifs de cette réforme et les associer à la réflexion. Quelques minutes après leur arrivée, avant même le début de la discussion, plusieurs Maires de l'opposition ont décidé de quitter la salle et de ne pas participer à l'échange.

L'intérêt général doit primer sur l'affrontement partisan

« Alors que nous faisons le choix d'une concertation étendue, que nous leur donnons tous les documents utiles à un travail collectif constructif, les représentants de la droite parisienne font une fois encore le choix de la posture et de l'opposition stérile. Ils disent ne rien vouloir changer, mais ils ne sont pas non plus contents de la situation actuelle. Ils insistent pour être associés, refusent de débattre, ne formulent aucune proposition et se contentent d'asséner dans les médias un certain nombre de contre-vérités. Cette attitude est regrettable et manque vraiment de cohérence », déplore Alexandra Cordebard.

« Améliorer la qualité des repas en portant une attention particulière au maintien des modes de production actuels, améliorer les conditions de travail des personnels et le service aux familles sont des sujets d'intérêt général. Il y a une vraie attente des parents parisiens qui ont validé l'objectif de 50% minimum d'aliments biologiques et durables servis dans les restaurants

scolaires à l'horizon 2020, proposée par la majorité lors des élections municipales de 2014. J'appelle les élus de l'opposition à leurs responsabilités : qu'ils oublient un instant leur étiquette partisane et les affrontements politiques. Ils ont leur place autour de la table, c'est leur devoir d'élus que de faire des propositions », estime l'adjointe à la Maire.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61

Comprendre la réforme de la restauration scolaire

22 millions de repas services chaque année

Les restaurants scolaires des 662 écoles maternelles et élémentaires, de 46 collèges, des 13 lycées municipaux et des 3 écoles d'Art de la Ville de Paris servent chaque année près de 22 millions de repas. 3.300 agents sont employés pour assurer ce service.

Si des avancées notables ont été réalisées depuis 2001, notamment dans la qualité des produits, la Ville de Paris constate que, d'un arrondissement à l'autre, les caractéristiques de ce service essentiel pour les petits Parisiens et leurs familles varient considérablement.

En effet, la gestion de la restauration scolaire dépend aujourd'hui de 20 Caisses des écoles autonomes, avec des formats, des modalités et des exigences hétérogènes, sans réel partage des bonnes pratiques.

Des disparités identifiées par le Médiateur de la Ville

Il apparaît que la plus petite Caisse prépare chaque jour 1.100 repas, la plus grande 14.000. Un arrondissement peut servir 3,5% d'alimentation bio et durable, tandis qu'un autre atteint les 75%. Sans compter le prix d'achat des matières premières, qui pour un produit identique peut varier d'une Caisse à l'autre... de 114%.

Dans son rapport annuel, publié en juin dernier, Eric Ferrand, Médiateur de la Ville, avait aussi alerté la Maire de Paris sur « des inégalités de traitement [des familles] qui ne saurait perdurer », suite à de nombreuses saisines des Parisiens à ce sujet.

Par ailleurs, la situation des personnels n'est pas satisfaisante : seules 13 caisses sur 20 se sont inscrites dans le mouvement de déprécarisation prévu par la loi, les efforts de formation varient selon les capacités financières des Caisses, la représentation syndicale des agents n'est pas toujours garantie et la prévention des risques professionnels s'avère très hétérogène.

Une réforme incontournable pour faire un saut qualitatif

« A l'heure où nous modernisons l'administration parisienne dans de nombreux domaines, pour garantir l'accès de tous les Parisiens aux services publics et pour répondre à leurs nouvelles attentes, nous ne pouvons pas laisser de côté un sujet aussi essentiel que celui des repas servis à nos enfants », souligne Alexandra Cordebard.

Après avoir engagé en octobre 2015 des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les centres de loisirs, l'adjointe à la Maire s'attaque donc aujourd'hui à une réforme des cantines scolaires. « Notre volonté est de mettre en place une Caisse parisienne de la restauration, qui coordonnera et pilotera les structures de proximité au niveau des arrondissements », annonce-t-elle aujourd'hui.

Cette Caisse parisienne permettra d'abord d'améliorer les repas. « En commandant les produits de façon groupée, nous bénéficierons de prix d'achat plus dégressifs. Nous dégagerons ainsi des marges de manœuvre que nous réinvestirons pour effectuer un saut qualitatif. Nous porterons à au moins 50% la part d'aliments bio et durables dans les assiettes de toutes les écoles d'ici 2020. Une mesure qui aura aussi pour intérêt de soutenir la production locale et les circuits courts. Les arrondissements qui sont aujourd'hui en avance sur le bio et l'alimentation durable n'auront évidemment pas à revenir en arrière : nous nous inspirerons au contraire de leur savoir-faire », souligne l'édile. Les modes de production actuels ne seront pas affectés par cette réforme.

Assurer aux familles parisiennes un traitement enfin équitable

Le traitement des familles sera enfin équitable : « Nous nous appuierons sur les bonnes pratiques recensées dans les arrondissements, pour harmoniser par le haut et simplifier les démarches des familles. Nous aboutirons notamment à une facture unique pour la restauration et les activités périscolaires, payable en ligne. Cette réforme se fera en conservant à l'identique les tarifs pour les familles, afin de préserver leur pouvoir d'achat », détaille Alexandra Cordebard.

Sur le plan des ressources humaines, une garantie est déjà posée : « Nous maintiendrons tous les personnels en place », précise l'adjointe. « Notre volonté est d'améliorer les conditions de travail et d'emploi, en constituant une vraie filière professionnelle, avec un plan de formation pour tous et la création d'instances paritaires représentatives », ajoute-t-elle.

Une Caisse parisienne opérationnelle en 2018

« Notre volonté – et même notre exigence – c'est d'avancer dans la concertation. Cette réforme est nécessaire et profitable à tous : aux enfants, bien entendu, mais aussi à leurs parents et aux personnels. Nous avons deux années devant nous pour la mener dans le dialogue et faire de ce service public un véritable modèle pour les autres collectivités françaises », conclut-elle.